

Conseil communal de Prilly

Procès-verbal de la séance No 3-2016

du lundi 23 mai 2016

Président : Monsieur David EQUEY

Lundi 23 mai 2016 à 20h04, à Castelmont.

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

Appel :

Personnes présentes : 60

Excusées : 13

Retard : 1

Absents : 1

Démissions :

Future admission :

Total : 75

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil étant atteint, la séance du Conseil communal est officiellement ouverte conformément à l'art. 62 du règlement.

L'ordre du jour de la séance de ce soir vous est parvenu conformément aux modalités et aux délais prévus par la loi du 28 février 1956 sur les communes et par le règlement du conseil communal.

La discussion sur la proposition sur l'ordre du jour n'est pas demandée.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Procès-verbal de la séance du 25 avril 2016

Ce procès-verbal vous a été adressé par envois postal et électronique avec les documents du Conseil.

La lecture du procès-verbal n'est pas demandée.

La parole n'est pas demandée concernant ce procès-verbal.

Vote : Le procès-verbal de la séance du 25 avril 2016 est adopté à l'unanimité moins une abstention.

M. le Président remercie le secrétaire titulaire du Conseil, M. Alexandre Turrian pour sa rédaction.

3. Correspondance

Le Bureau a reçu plusieurs courriers.

Tout d'abord, le bureau a reçu en copie un courrier de la Municipalité adressé le 26 avril 2016 aux mandataires des partis ayant déposé une liste pour le 2^{ème} tour de la municipalité. Je vous en donne lecture :

« 2^{ème} tour de l'élection de la Municipalité de Prilly – frais d'impression des bulletins – facturation

Mesdames, Messieurs,

Dans notre lettre du 17 février 2016 accompagnant l'envoi des dossiers pour le 2^{ème} tour de l'élection de la Municipalité, nous vous faisons notamment part que su l'impression de l'ensemble du matériel pour le 28 février était pris en charge par l'Administration, celle des listes électorales pour le 2^{ème} tour de la Municipalité serait refacturée aux partis concernés, à l'exception du coût du matériel neutre.

La facture des PCL Presses centrales SA, Renens, du 7 mars 2016 se montant à CHR (recte : CHF) 2'565.- TTC pour une brochure de 16 pages, le décompte s'établit comme suit :

Coût par page	CHF 160.31
Coût arrondi par parti pour 2 pages (recto-verso)	CHF 320.00
Total arrondi à charge des partis (4 listes pour 2 ententes)	<u>CHF 1'280.00</u>
Coût pris en charge par l'Administration (8 pages recto-verso)	<u>CHF 2'565.00</u>

Aussi, nous remercions les partis ayant déposé une liste pour le 2^{ème} tour de scrutin électoral du 20 mars dernier de bien vouloir verser cette participation de CHF 320.- chacun sur le CCP de notre Commune N° 10-293-7 au moyen du bulletin de versement ci-joint.

Demeurant bien entendu à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

(Signatures) »

En date du 15 mai 2016, le bureau du conseil a reçu par courrier électronique copie d'un envoi adressé au Président du Conseil communal de Renens, M. Pascal Golay.

M. le Président en donne la lecture :

Monsieur
Pascal GOLAY
Président du Conseil communal
de Renens
Chemin de Bourg-Dessus 10

1020 RENENS

Renens, le 12 mai 2016

Concerne : préavis intercommunal Malley-Gare.

Monsieur le Président,

Fondée en novembre 2015, l'AVREOL -Association Vivre Renens et l'Ouest Lausannois- a pour principal objectif de faire en sorte que les habitants soient des acteurs à part entière des changements urbains.

Dans cet ordre d'idée, et concernant le préavis intercommunal de Malley-Gare, nous aimerions attirer votre attention et celle du Conseil communal sur le fait que tous les éléments qui ont conduit à l'élaboration de ce préavis n'ont pas fait l'objet d'un large débat public.

La presse se fait régulièrement l'écho de la pénurie de logements qui règne dans notre commune et dans l'Ouest lausannois, pénurie qui va encore durer. Dès lors, comment comprendre que ce préavis ne comprenne pas plus de logements mais autant de locaux commerciaux, alors qu'il y a pléthore dans ce secteur ? Et comment comprendre que la nature de ces futurs logements ne fasse pas l'objet d'une plus grande attention dans le préavis ? Nous estimons qu'il faut absolument et majoritairement construire des appartements de 4 pièces pour les familles, principales victimes de cette pénurie.

Dans ce contexte, il est d'autant plus choquant de construire des tours de si grandes dimensions. Nous proposons donc que les hauteurs maximales soient fixées à 11 étages (34 m.), soit le gabarit bas prévu par le préavis. Ainsi, bon nombre d'oppositions seraient sans objet et le paysage ne serait pas dénaturé.

Nous peinons encore à comprendre comment les habitants de ce nouveau quartier pourront s'intégrer socialement et culturellement à Prilly d'une part et à Renens d'autre part.

Nous osons croire que vous ferez bon accueil à notre démarche citoyenne et vous adressons, Monsieur le Président, nos salutations les meilleures.

Pour le comité de l'AVREOL (signatures)

En date du 18 mai 2016, le bureau a reçu une lettre de la Municipalité dont la teneur est la suivante :

Envois des documents aux membres du Conseil communal par courrier ou par voie électronique

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Bureau,

Permettez-nous d'intervenir auprès de votre autorité pour préciser la position de la Municipalité en ce qui concerne le choix du mode de transmission des rapports et préavis aux membres de votre Conseil.

Il semblerait que vous ayez souhaité donner la possibilité aux Conseillers de doubler l'envoi par voie électronique de celles et ceux qui l'ont choisi par un envoi « papier ». Ceci va à l'encontre des débats du GT chargé de « l'élaboration d'un nouveau règlement du Conseil communal » (voir extrait ci-joint du rapport émis en février 2015) et surtout est contraire à la teneur de l'article 116 de votre règlement du, qui précise très clairement que l'envoi desdits documents a lieu selon le mode choisi par les Conseillers pour la législation, soit par « courrier ou par voie électronique », en aucun cas les deux.

De plus, comme précisé à la tribune par le soussigné de gauche au Conseil du 25 avril dernier, pour des raisons techniques de consolidation de nouveau site Internet, qui implique la suppression de l'actuel Extranet du Conseil, la possibilité de cet envoi par voie électronique aux Conseillers ne sera effective que pour la première séance de la législature 2016-2021, à savoir pour le 10 octobre 2016. De toute manière, lors de la séance d'installation des Autorités, le 14 juin prochain, vous devrez demander le choix (papier ou voie électronique) de l'ensemble des membres du futur nouveau Conseil communal et le communiquer à notre Administration.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à notre courrier, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Bureau, à nos respectueuses salutations.

(signatures)

Le Bureau se détermine comme il suit au sujet de ce courrier :

A titre liminaire, le bureau, par son président, déplore la tendance au juridisme étroit qui s'est développée ces derniers mois dans la Commune de Prilly et dans ses organes. Cette intervention en est une nouvelle illustration, bien qu'une fois n'est pas coutume, elle provient de l'exécutif.

L'art. 116 al. 3 du Règlement du Conseil communal prévoit effectivement que chaque membre du conseil dispose du choix de recevoir les documents destinés à l'organe délibérant – à l'exception des ordres du jour, des budgets et des comptes ainsi que des rapports de la municipalité et des commissions de gestion et de finances sur ces objets – , les termes utilisés étant « par courrier ou par voie électronique ». En légistique et dans le cadre de l'interprétation des lois et règlements, le choix du législateur de poser des conditions alternatives séparées par le terme « ou » n'a pas pour conséquence de les exclure l'une à l'égard de l'autre. Il est en effet admis de pratique constante qu'elles peuvent se compléter.

Appliqués à l'art. 116 al. 3 RCC, ces principes ont pour conséquences que les membres du conseil qui le désirent peuvent obtenir la communication des éléments mentionnés ci-avant tant par la voie électronique que par courrier papier.

Au demeurant, il n'est pas relevant de se fonder sur le rapport du groupe de travail chargé de présenter un projet de règlement du conseil n'est pas relevant, car il se réfère à une indemnité incitative qui serait versée aux conseillères et conseillers qui optent pour la voie électronique, possibilité à laquelle il a été renoncé dans le cadre des travaux préparatoires. Il est clair que si une telle indemnité avait été retenue, cela aurait pu constituer une circonstance allant dans le sens de la position de la Municipalité. Il aurait en effet été justifié de refuser la transmission des documents en version papier aux conseillères et aux conseillers ayant opté pour la voie électronique, car le montant reçu aurait permis de compenser l'inconvénient généré par les frais d'impression de ne pas avoir opté pour le choix du papier. Or, tel n'est pas le cas en l'espèce.

Le bureau donne cependant volontiers acte à la Municipalité que l'art. 116 RCC pose quelques problèmes notamment s'agissant du délai d'envoi des préavis et rapports municipaux aux conseillères et conseillers. Il s'agira peut-être à terme de revoir la teneur de cette disposition.

Pour le surplus, le bureau prend acte des contraintes, notamment en matière de dates, posées par la mise en œuvre du nouveau site Internet et invitera les membres du conseil à prendre position sur les modalités de l'envoi des documents.

Le Bureau a enfin reçu un courrier ce jour daté du 20 mai envoyé par le Département cantonal du territoire et de l'environnement, ainsi que le Département des infrastructures et des ressources humaines. Le Président en donne la lecture :

Projet d'agglomération Lausanne-Morges. Conférence d'agglomération le 6 octobre 2016.

Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous informer que le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) tiendra une nouvelle conférence d'agglomération le jeudi 6 octobre 2016 au Théâtre de Beausobre à Morges de 18h00 à 21h00 (horaire indicatif).

Cette conférence qui aura lieu pendant la période de consultation publique du PALM de 3^{ème} génération réunira l'ensemble des exécutifs et législatifs des Communes de l'agglomération, ainsi que les partenaires institutionnels et techniques du projet.

Dans l'attente de l'invitation officielle qui parviendra aux Conseillères et Conseillers de votre Commune en août 2016, nous vous saurions gré de bien vouloir d'ores et déjà réserver cette date dans l'agenda du Conseil Communal et de transmettre cette information aux Conseillères et Conseillers communaux.

En restant à votre disposition pour d'éventuels compléments d'information, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Signé Jacqueline de Quattro, Conseillère d'Etat, co-présidente du Comité du pilotage du PALM

Nuria Gurrite, Conseillère d'Etat, co-présidente du Comité du pilotage du PALM.

4. Communications du bureau

1. Le conseil a été représenté le 11 mai 2016 par Mme la Conseillère Monika Deillon-Werner à l'assemblée générale de l'Association familiale de Prilly en remplacement du Président qui a eu un empêchement de dernière minute. M. le Président la remercie.
2. M. le Président rappelle une fois encore que le 14 juin 2016 aura lieu la séance d'assermentation au cours de laquelle sont installées les autorités communales par la préfète après les élections générales. Vous avez reçu une convocation avec un ordre du jour. Cet ordre du jour présente 2 coquilles. Un ordre du jour correctif sera envoyé aux Conseillers.
3. L'équipe de Sonomix nous informe que la séance de notre conseil sera rediffusée :
 - Le vendredi 27 mai 2016 à 20h00
 - Le samedi 28 mai 2016 à 14h00
 - Le dimanche 29 mai 2016 à 20h00
 - Le samedi 4 juin 2016 à 18h00
 - Le dimanche 5 juin 2016 à 14h00

M. le Président demande si les communications appellent des commentaires. Ce n'est pas le cas.

5. Communications municipales

La liste des communications municipales no 2-2016 vous est parvenue. M. le Président demande si la Municipalité désire la commenter ou ajouter des communications orales.

M. le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Un ajout. Information travaux d'assainissement cour du Château. Il nous est apparu nécessaire de vous informer sur les travaux se déroulant sous nos fenêtres, de manière également à anticiper des questions orales ou écrites de votre Conseil.

En 2009, la construction du nouveau bâtiment administratif a été menée par différents spécialistes de la construction, afin d'éclairer le sous-sol de la façade Est, un talus à forte pente en direction des fenêtres a été aménagé. La pente d'écoulement des évacuations des eaux usées et du drainage vers les collecteurs communaux situés sur la route de Cossonay n'étant pas suffisante, un système de pompe de relevage a été installé à l'intérieur du bâtiment.

Depuis l'occupation de ce bâtiment en 2011, plusieurs évènements d'infiltration d'eau sont survenus. Les causes de ces infiltrations sont dues principalement au système de drainage, mais également aux tubes d'introduction de l'électricité appelés les Somos.

Concernant le drainage lors des fortes pluies, l'eau de ruissellement provenant du terrain s'accumule le long de la façade Est, jusqu'à s'infiltrer par les fenêtres, ainsi que par les fissures apparues dans les contre cœurs. Le drainage et la pompe de relevage semblent avoir une capacité insuffisante par rapport à la quantité d'eau récoltée.

Au vu du dysfonctionnement évident du système d'évacuation, nous avons profité des travaux de mise en séparatif récents de la route de Cossonay pour le supprimer. Le niveau des collecteurs et chambres a ainsi été recalculé afin de permettre un écoulement non plus par pompes, mais gravitaire, naturel, tant pour les eaux usées que pour les eaux claires. Nous restons persuadés que cette solution aurait pu être possible dès la phase de conception du projet, nous évitant ainsi les travaux importants que vous pouvez constater actuellement dans la cour du château. Pour cette raison, la Municipalité a entrepris et a exigé une expertise pour définir les responsabilités de cette absence de précaution et d'anticipation. Les frais de ces travaux que l'on peut estimer à hauteur de CHF 180'000.- à 200'000.- seront répartis selon le degré de responsabilité prouvé des parties impliquées. Pour ce faire, un bureau d'ingénieurs conseils a été mandaté. Il a déjà déposé son rapport et nous sommes à bout touchant par rapport à ses conclusions.

Nous tiendrons donc le Conseil communal au courant des résultats de cette expertise et de leurs conséquences financières.

Madame la Municipale Anne Bourquin Büchi (PS) a la parole.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Mercredi dernier avait lieu l'assemblée intercommunale de l'AGENOL. Il y a 6 délégués pour la Commune de Prilly, 6 Conseillers communaux qui représentent Prilly à l'AGENOL et seulement la moitié étaient présents. On a juste atteint le quorum. Ce sont des choses qui arrivent dans les Conseils intercommunaux. Chacun devait avoir d'excellentes raisons pour ne pas être présent. J'aimerais rappeler néanmoins, comme il y aura bientôt les assermentations, qu'il s'agit d'un engagement important. On vote dans ces assemblées des budgets et on approuve des comptes. C'est important au moment où vous engagez à faire partie des délégués du Conseil communal que vous vous engagez à être présents à ces séances.

Pas d'autre intervention de la Municipalité.

6. Information au Conseil communal par ses représentants aux organismes externes

Le Président demande s'il y a des interventions parmi l'assemblée.

Madame Nicole Genet (PS) a la parole

J'ai une communication à faire par rapport à l'assemblée générale de l'AJENOL qui a lieu le mercredi 18 mai 2016 à Bousens. La réunion était précédée par la visite de la fermexplore de Bournens, ferme pédagogique et biologique qui offre aux enfants la possibilité de découvrir les différents animaux de nos campagnes, ainsi que leur environnement.

Le rapport de gestion nous a permis de constater les faits suivants. Il y a 3 accueillantes de plus à Cheseaux, Romanel et le total d'heures et le nombre de jours d'accueil a augmenté. A Prilly, malgré une accueillante (AMF) en moins, 38 en 2016, le nombre d'heures et de jours ont été augmentés. Pour l'accueil collectif à Cheseaux, 12 places supplémentaires ont été possibles au Funambule. A Prilly, les 3 structures, Tilleul, Nurserie et Ecoliers et Acacias ont gardé le même accueil d'enfants.

Pour le parascolaire, l'ouverture de la structure APEMS a permis dès le mois d'août 2015 d'offrir 58 places avec offre d'un jour supplémentaire. L'APEMS a ouvert 77 jours. Le tarif d'accueil unique sur tout le réseau avec des plafonnements admis en 2014.

Les AMF ont une augmentation de salaire horaire de CHF 0,50.- l'heure fort appréciée prise en charge par les Communes. Les pratiques des AMF ont été harmonisées sur tout le réseau avec mise en place d'un contrat de travail pour toutes, définissant les horaires, le découpage, les journées et les vacances notamment. Le budget a été respecté avec un léger dépassement dû à une augmentation de salaire contractuel de M. Heller, responsable de tout le programme petite enfance. Les comptes ont été acceptés à l'unanimité. Cette assemblée a été la dernière pour Mme Michèle Gay Vallotton qui a suivi l'AJENOL depuis le début et l'a présidée. Elle ne s'est pas représentée à la Municipalité de Cheseaux. Elle nous présente la future Municipale qui va lui succéder. Celle-ci a participé à la mise en place d'AJENOL dès son début, de pas ses fonctions d'alors. L'administration générale a remercié Mme Gay Vallotton pour tout le travail effectué.

7. **Assermentation(s)**

Comme le Conseil est au complet, le Président considère que ce point est liquidé.

8. **Préavis municipal N° 8-2016 relatif à l'adoption du plan de quartier intercommunal Malley-Gare, du projet routier avenue de Malley et rue de l'Usine à gaz avec création d'une zone 30 km/h, ainsi que de la modification de la limite communale entre Prilly et Renens.**

Conformément à l'art. 76 al. 3 du règlement du conseil, le rapport de la commission ad hoc du Conseil communal a été communiqué par le président de ladite commission aux présidents de groupe 7 jours avant la séance du conseil et ensuite par le bureau aux membres du conseil.

Dans ces conditions et suivant la proposition de la commission ad hoc, le Président propose de dispenser le rapporteur de la lecture du rapport dans son intégralité et de se limiter aux paragraphes « délibérations et vote » puis « conclusions ». Il demande si cette manière de procéder suscite des questions.

Il n'y a pas de questions.

Il est utile de relever à titre liminaire que ce préavis ne comporte aucun montant. En application de l'art. 43 al. 6 du Règlement du Conseil, le préavis n'a pas été examiné par la Commission des finances.

Enfin, conformément à l'art. 76 al. 1 du règlement du conseil, le Président informe que le rapport contient trois amendements déposés par la commission. Ils seront traités après la discussion générale sur le préavis, toutefois si cette dernière est demandée.

Le Président appelle dès lors Monsieur Philippe CRETEGNY, rapporteur de la commission, pour la lecture des parties « Délibérations » et « Vote », sans les amendements et sans les conclusions, conformément à l'art. 76 al. 2 du règlement du conseil.

Monsieur le rapporteur a la parole.

Lecture du rapport

M. le Président remercie le rapporteur et ouvre une discussion générale. Il précise qu'il s'agit d'un préavis important pour la Commune et rappelle qu'il prévoit un projet de vie pour les concitoyens. Puisque nous sommes dans un préavis qui contient des dispositions normatives (Règlement annexé), le Président demande d'abord à l'assemblée s'il elle souhaite une discussion, cas échéant un vote sur l'entrée en matière.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président demande si quelqu'un souhaite prendre la parole sur la discussion de fond.

Mme la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En tant que Présidente de la Commission, j'ai quelques informations à vous communiquer. Je tiens tout d'abord à remercier M. le Syndic qui, lors des deux séances de la Commission, a inscrit le PQ de Malley-Gare dans l'ensemble du quartier de Malley en nous montrant les grandes lignes du PQ de Gazomètre, des coulisses du CIGM et du quartier du Viaduc. Et pour le rapport, nous avons vraiment fait le choix de nous limiter au quartier de Malley-Gare qui était l'objet de notre Commission.

J'en viens maintenant au contenu des amendements proposés par la Commission. J'ai l'accord des membres de la Commission pour retirer deux amendements. Le premier est l'amendement qui propose d'ajouter le mot « Règlement » à la notion Malley-Gare. La Commission par cet ajout souhaitait s'assurer que nous approuvions bien le Règlement. Mais, si on regarde l'article 3 du Règlement, celui-ci stipule que le PQ Malley-Gare est composé d'un Plan, des coupes et du Règlement. De ce fait, notre premier amendement qui propose de modifier la formulation Malley-Gare Règlement n'est pas pertinente. Nous proposons de retirer ce premier amendement.

J'en viens maintenant aux dernières propositions d'amendement, celui sur les servitudes. Monsieur le Président du Conseil nous a fait savoir qu'en termes juridiques, nous ne pouvions pas formuler cet amendement ainsi et que d'autre part, nous avons déjà attribué en début de législature, soit en 2011, la compétence à la Municipalité sur les questions de servitudes. Et finalement, pour inscrire ce passage de mobilité douce, notre Syndic se propose par un échange que nous avons eu de revenir devant le Conseil lorsque la position du bâtiment sera connue. En ce qui concerne ce dernier amendement, on propose de le retirer.

Il reste donc un vœu que la Commission a soumis, celui qui concerne les 0% à 40% de le modifier en 25% à 40% et un autre amendement qui concerne le fait d'approuver les réponses aux oppositions et de les lever.

M. le Président prend note du retrait des deux amendements et poursuit la discussion générale sur le préavis tel qu'il a été présenté.

M. le Conseiller Jean-Michel Piguet (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Juste quelques considérations au sujet de ce préavis. Nous considérons, comme le Président, qu'il s'agit d'un objet important, peut-être même le plus important de cette législature. Nous aimerions souligner que ce PQ ne doit pas être examiné uniquement pour lui-même, mais qu'il constitue une première tranche d'un ensemble, un morceau de ville à Malley. C'est l'occasion aussi de souligner les travaux remarquables qui ont été conduits depuis plus de dix ans dans le cadre du SDOL, plusieurs études, planifications, différentes réflexions sur le développement de ce quartier. Il s'agit là d'un travail remarquable, ce qui n'est pas toujours le cas en matière de planification et cela mérite donc d'être souligné.

Le PQ Malley-Gare est le premier pas dans le sens de la planification concrète depuis dix ans de ces travaux. Il s'agit donc d'une étape importante. Ce plan est forcément complexe et il soulève quelques questions sensibles. Par exemple, la forte densité, la part de surfaces affectées au logement, la question de la mixité des logements, loyers contrôlés ou marché libre, l'augmentation du trafic de la circulation. Toutes ces questions ne trouveront sans doute pas une réponse satisfaisante à l'échelle de cette première pièce du puzzle que constitue le quartier de Malley, mais il faudra veiller et nous y veillerons, à ce que des solutions adéquates soient définies au niveau de l'ensemble du nouveau quartier à créer.

Conscients donc de l'importance de ce PQ, le groupe socialiste l'a étudié avec la plus grande attention pour se déterminer avec conviction et en toute connaissance de cause. Il interviendra dans le débat pour demander à la Municipalité quelques éclaircissements complémentaires, voire les assurances sur tel ou tel aspect de ce projet.

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Je pense que nous avons vraiment une très grande chance en tant qu'habitants de Prilly, membres de ce Conseil communal, de pouvoir participer à la planification, à la mise sur pied de ce nouveau quartier de Malley. C'est vraiment complètement incroyable, il y a une friche urbaine immense qui se retrouve aujourd'hui en pleine ville, alors que pendant des dizaines d'années, c'était à la périphérie de Lausanne, de Prilly et de Renens. Aujourd'hui, la ville est arrivée jusque-là, a englobé cette friche et elle est restée, avec les abattoirs telle qu'elle a été pendant très longtemps et aujourd'hui, elle est libre et nous avons la possibilité en tant que citoyens de cette Commune, en tant que Conseillers communaux de décider du sort de cette friche et c'est vraiment extraordinaire et je suis heureuse que nous puissions participer à cela.

Ce projet nous permet de répondre à la crise du logement. Alors même que l'on construit énormément ces dernières années, on continue à avoir de la peine à trouver du logement. On va en construire à Malley. Ce projet permet aussi d'accompagner le développement économique qu'a connu notre Canton et espérons-le qu'il va encore connaître mettant à disposition aussi des surfaces commerciales. Aujourd'hui, comme l'a dit M. Piguet du groupe socialiste, certes on se prononce sur le plan de quartier de Malley-Gare, mais notre Conseil fait un choix urbanistique sur l'ensemble de ce quartier. Qu'est-ce que nous voulons dans l'ensemble du quartier de Malley ? Le groupe PLR vous propose de suivre la proposition du schéma directeur de l'ouest lausannois, de tout le travail qui a été fait par le bureau intercommunal et les réflexions qui ont été faites, la réflexion qui consiste à proposer de construire, oui parce que nous avons besoin de logements, nous avons besoin de surfaces commerciales dans cet endroit qui est en centre-ville et très accessible aux transports en commun.

Mais, nous voulons aussi des surfaces de loisirs, des parcs, des promenades, des endroits conviviaux où les piétons peuvent se retrouver et vivre agréablement et donc aujourd'hui, nous sommes appelés à valider ce choix qui est de densifier en ayant des bâtiments qui sont élevés, ce qui permet de libérer de la surface au sol et d'aménager des parcs.

Si on regarde l'ensemble du projet, c'est très impressionnant, il y a un grand parc qui sera celui du gazomètre et plusieurs parcs et promenades entre les bâtiments qui devraient être très agréables à parcourir, à vivre pour les habitants, pour les visiteurs, pour les travailleurs qui passeront par là.

Notre groupe soutient ce projet et vous invite à le soutenir.

M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Monsieur le Président, Madame, Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs chers collègues,

Ce préavis a suscité une certaine discussion au sein du groupe UDC. Si l'idée de réhabilitation de la zone à travers des plans de quartier est naturellement acquise, l'examen détaillé du projet ne nous a pas convaincus.

Prenons par exemple les places de parc. Alors que les normes VSS définissent avec précision les besoins en fonction de la population, le Règlement du plan de quartier à l'article 24, définit un maximum de 50% des besoins pour les habitations et de 20% pour les autres destinations, comme les commerces. Autrement dit, les habitants ne disposeront que de la moitié des places de parc nécessaires et les commerces d'un cinquième de ces places. Cette volonté idéologique de forcer une pénurie des places de parc génèrera sans aucun doute des sérieux problèmes, notamment pour les commerces qui pensent s'installer dans la région. De plus, une telle pénurie organisée des places de parc aboutira forcément à du parcage sauvage et à des incivilités.

Il faut aussi souligner que même pour ce qui est des vélos, à l'article 25 du Règlement, les besoins doivent être satisfaits à 100% pour l'habitation, mais seulement à 75% pour les autres destinations. Si comme possible selon l'art. 8, l'aire B sur la Commune de Prilly ne comporte que 0% de surfaces d'habitation, la pénurie en places de parc pour vélos sera aussi réelle.

Mais avant de parler de logements, on devrait se demander si logements il y aura. En effet, à cet article 8 du Règlement, on détermine l'utilisation à fins d'habitation de chaque aire entre 25 et 45% pour l'aire A sur la Commune de Renens et entre 0 et 40% pour l'aire B sur la Commune de Prilly. La présentation dans le préavis et à la Commission fait la part belle au logement en prenant des chiffres maximums dans cette fourchette, mais rien ne prouve que ces taux soient ceux du projet final. Je le répète, le taux destiné à l'habitation doit se situer entre 25 et 40% pour l'aire A et entre 0 et 40% pour l'aire B. L'énorme fourchette entre ces types de logements s'apparente à un chèque en blanc laissé au promoteur immobilier.

Ceux qui soutiennent le projet en pensant promouvoir le logement doivent donc sérieusement se poser des questions. Celles et ceux qui soutiennent le projet en pensant y voir une part de nature doivent sérieusement regarder les conditions fixées par le plan de quartier. A l'article 9, les aires de construction A et B peuvent être entièrement construites. A l'article 19, les sous aires sont destinées à l'aménagement de places ou

d'espaces arborés et minéraux. Quelle sera donc la proportion d'arbres qui demande de l'entretien ? Et ils sont donc coûteux.

Quelle sera la proportion « minéral », donc le béton, goudron ? Si à l'article 21, la localisation des arbres est indicative. Ainsi, pour respecter le Règlement, il suffit de deux arbres, car c'est au pluriel, placés n'importe où du moment qu'ils sont alignés. Pour aligner deux arbres, c'est facile. Article 12, les passages au travers des bâtiments sont autorisés. Il n'y a donc pas d'obligation de sacrifier du volume commercial au rez-de-chaussée pour créer un passage.

Egalement, la hauteur des tours. Les tours prévues vont pouvoir atteindre une hauteur de 77 mètres. C'est colossal. 77 mètres de hauteur représentent environ 25 étages. C'est bien plus que celle du CHUV par exemple, celle de la Rochelle n'en comporte que 16. Il faut se rendre compte que le haut de cette tour hors superstructure, dont la base sera située à l'altitude de 425 mètres, la tête de la tour sera à 502 mètres. C'est plus que le giratoire de Prilly-Centre, c'est plus que l'avenue du Château à 490 mètres, c'est plus que la gare de Prilly Union qui est à 500 mètres.

Et enfin, celles et ceux qui ont besoin de se déplacer savent bien comme il est déjà difficile de traverser le quartier. On peut penser bientôt que le tram t1 soit construit et mis en exploitation. Sa cadence prévue est d'une toutes les six minutes, dans chaque sens, ce qui va nécessiter l'interruption du trafic Nord Sud toutes les trois minutes. Je n'ai rien trouvé dans le projet concernant son impact sur la mobilité. A mon avis, ce plan de quartier est un chèque en blanc pour le promoteur grâce à son règlement qui est très ouvert, les impacts sur la mobilité qui seront très importants n'ont pas été analysés, l'impact sur la vue est colossal. Je le répète, une réhabilitation de la zone nous paraît une bonne chose et nous sommes acquis à cette idée. Seulement, le plan de quartier qui nous est présenté est démesuré comme je viens de l'exposer.

Ainsi, nous pensons qu'il est nécessaire de reconsidérer l'objet et de le remettre à une dimension raisonnable.

Mme la Conseillère Geneviève Nosedà Guignard (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme l'a dit précédemment Jean-Michel Piguet, le parti socialiste tient encore à obtenir certaines informations complémentaires. Quel est l'équilibre des sources de revenus fiscaux dans l'ensemble de ces terrains et par Commune ? Avez-vous fait le calcul sur ce qui rapporte le plus ? Est-ce de taxer les entreprises ou les gens en fonction de leur revenu ? Avez-vous aussi pensé le plan de quartier en fonction de ces données ?

M. le Conseiller Léo Gaillard (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'ai une petite question concernant le point 1.4.8 en page 9 du Règlement. Il est mentionné que dans le quartier est assurée une mixité de logements, soit 50% de logements subventionnés, de loyers contrôlés et 50% de logements en marché libre. Ce principe sera appliqué à l'ensemble du site de Malley Coulisses. Ma question est donc de savoir si ce pourcentage concerne bel et bien uniquement le quartier des Coulisses ou est-ce qu'il concerne tout Malley-Gare et le cas échéant, est-il possible de négocier le taux afin de le changer, notamment dans le quartier du Gazomètre qui comporte plus de logements ?

M. Maurizio Mattia (Les Verts) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je voulais également donner la position des Verts sur ce préavis qui effectivement a suscité de nombreuses questions, de nombreux débats au sein du groupe des Verts. Il y a une majorité qui s'est dégagée en faveur de ce préavis, parce qu'il y a un certain nombre de questions qui nous semblent pouvoir être résolues par ce préavis, notamment la question de densification qui est chère aux Verts. La question de la mobilité. Il nous semble que c'est un quartier qui est très bien raccordé aux transports publics. C'est à cet endroit-là qu'il nous semble juste de densifier. En contrepartie, il y a quand même quelques questions qui se sont posées, à savoir si c'est vraiment le meilleur projet possible pour Malley. Peut-être pas. Est-ce que chaque fois que l'on vote pour un préavis, on vote pour le meilleur projet possible ?

Chez les Verts, on est plutôt favorables majoritairement et pas unanimement. Il y a eu de l'enthousiasme de la part de certains, moins de la part d'autres. On se réjouit aussi d'avoir les réponses de la Municipalité par rapport aux questions qui ont été posées.

M. le Président demande si la Municipalité souhaite intervenir.

M. le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Vous me permettrez, en essayant de passer en revue certaines choses, pour notamment vous-mêmes et également pour ceux qui suivent la retransmission télévisée sur cet important projet de vous préciser certaines choses, qui n'ont peut-être pas été dans le préavis. Il est déjà long, complet, mais il y a peut-être des choses intéressantes et qui peuvent vous certifier par rapport au bien-fondé de ce que nous vous présentons.

Première chose, la densité. La densité est présente puisque l'on a un coefficient d'utilisation du sol (CUS) de 3,23 qui est assez élevé. Mais, par rapport à ce qu'on y met, la raison et bien vous le devinez bien, c'est par rapport au fait de cette centralité, de cette zone qui est dans ce qu'on appelle un périmètre compact. Ce n'est pas nous qui avons inventé le mot, c'est une expression qui existe qui est PALM compatible et qui fait que dès que vous êtes dans un périmètre compact, vous avez le devoir d'avoir une densité qui est assez importante, ce qui est le cas avec ce CUS de 3,23. Mais ce qui est peut-être intéressant aussi, c'est que ce CUS descend plus vous tenez compte de l'ensemble.

Vous avez remarqué que nous avons posé sur vos sièges des documents qui vous donnent l'ensemble de ce qui va se passer sur le secteur de Malley et qui vous permet d'identifier peut-être déjà des zones où il y aura un peu plus de logements ou un peu plus d'activités mixtes en matière de densité. Une densité peut aussi être comprise non pas au niveau logements, mais au niveau activités, au niveau des bureaux qui seront utilisés pour différentes professions. Si vous répartissez le CUS sur l'ensemble du projet Malley Coulisses juste pour nous soyons tous d'accords, il y a Malley-Gare, Malley Gazomètre, Viaduc. Tout ceci fait partie de Malley Coulisses.

Si on répartit sur l'ensemble de cette zone extrêmement importante que nous souhaitons urbaniser, le CUS commence là à descendre, parce que la densité sera un peu moins forte sur les zones de Malley Gazomètre que sur Malley-Gare.

Nous allons pouvoir mettre davantage de logements sur Malley Gazomètre, mais avec des bâtiments un peu moins hauts, même s'il y a deux tours qui s'y trouvent. Si nous n'avions pas mis les bâtiments à cette hauteur, de par ce périmètre compact, il est évident que le Canton l'aurait refusé.

Ensuite, on parle de ces fameux habitants en plomb, on parle de densité. Comment la Commune de Prilly va évoluer par rapport à sa population ? Parce que c'est ça qui est important en fin de compte. Est-ce que comme dans certains projets dans le Canton, on aura quasiment des doubléments de la population à l'horizon 2030 ? Et bien, pour cette zone dont on parle aujourd'hui, il faut juste se dire que cette densité au départ du SDIM, du fameux schéma directeur intercommunal de Malley, il y a dix ans, en identifiant un peu tout ce qui peut se faire depuis Renens, côté ouest, jusqu'à la limite de Lausanne pour Prilly, on arrivait à 16'000 habitants emplois. 8'000 existants, 8'000 nouveaux, sur les deux Communes, sur un secteur très important de 83 hectares. A présent, pour le plan de quartier Malley-Gare, si nous prenons que Malley Coulisses, Malley Gazomètre et Malley-Gare, vous n'avez plus que 16 hectares. Et sur ces 16 hectares, on a identifié un horizon de 5000 habitants emplois supplémentaires sur Prilly et sur Renens. Selon les statistiques, combien pensez-vous que nous avons d'emplois à Prilly ? 5454 emplois en 2013. Vous additionnez ce chiffre ensuite aux 12'000 habitants. Sur les 5'000 sur Prilly et sur Renens, vous en prenez la moitié (alors qu'il y en aura un peu plus sur Renens que sur Prilly), vous ajoutez ainsi 2'500 habitants emplois sur le territoire de la Commune de Prilly, c'est-à-dire un 14%.

Ceci pour vous dire que nous ne sommes pas du tout en train de complètement modifier l'aspect de notre Commune en matière de population. Ce n'est pas l'horizon de 2020, puisqu'il y a Malley Gazomètre, c'est donc l'horizon 2030. Avouez que dire qu'en 2030, si on ajoute Corminjoz Sud, Broye, Corminjoz Nord, Galicien PPA + Grand-Pré où il y aura aussi des logements supplémentaires. Si on ajoute ça aux 3'500 et ajoutés à 12'000, on va arriver en 2030 au grand maximum à 15'000 habitants à Prilly. Ça nous semble admissible Mesdames, Messieurs, par rapport à des chiffres incroyables annoncés à 8'000 habitants de plus à Malley qui sont erronés. Nous sommes à 2'500 habitants emplois et il faut bien les dissocier. Des emplois, vous l'avez compris, ce sont des gens qui quittent leur lieu de travail pour rentrer chez eux hors de Prilly. Ce n'est par ailleurs pas parce qu'il y a des tours que ça va être plus dense. Ces 2'500 habitants emplois sont dans les hauts bâtiments prévus et dans les bâtiments un peu moins hauts qui seront sur Malley Gazomètre. Maintenant, les tours qui figurent en violet sur les documents que nous avons remis. Premièrement, nous ne les faisons pas pour le plaisir d'en faire. Il s'avère que ça peut être utile et on le dit très clairement quand on parle de libérer du terrain au sol de manière à permettre et vous les avez aussi sur votre plan général de citation en jaune, regardez le jaune qui n'est pas absent dans cette carte-là et bien ce jaune représente tout ce qui est place publique, tout ce qui est à disposition de la population, des collectivités pour organiser la vie dans ce secteur. Et nous estimons que c'est bien, puisqu'on a cette densité à laquelle nous devons arriver de par le périmètre compact, de construire des bâtiments d'une certaine hauteur pour pouvoir libérer les places publiques, qui sont au nombre de trois avec encore un parc public, le parc du Gazomètre qui se trouve également en vert sur les documents remis.

Nous n'avons pas décidé seuls de réaliser ces tours. Le concours d'urbanisme qui a précédé Malley Coulisses et qui a déterminé ce que nous vous présentons ce soir, a défini l'emplacement de ces bâtiments.

Il a défini également la hauteur maximale des tours. Quant à savoir comment seront ces bâtiments, on le répète, ce n'est pas le plan de quartier qui le définit. On définit une hauteur maximale, ainsi qu'une notion de m² habitables ou employables.

A partir de là, charge au concours d'architecture qui vont se dérouler de déterminer quels seront les projets qui seront les meilleurs par rapport à ce qui pourrait être fait en respectant le plan de quartier que vous êtes en train de voter ici. Donc, un pool d'experts nous accompagne. Pour le PPA Viaduc, le pool d'experts aura répondu et déposé son rapport. On aura des précisions par rapport à jusqu'où on peut aller, quelle est la cohérence. Nous estimons que c'est cohérent et espérons que le pool d'experts va le confirmer. Les conclusions du pool d'experts seront utilisées pour les concours d'architecture et les lauréats de ces concours devront répondre à certaines exigences et recommandations du pool d'experts. Certes, ces tours ont une hauteur inhabituelle. M. Deillon l'a dit. On nous dit que nous n'avons pas ouvert la discussion. Nous travaillons depuis dix ans sur ce schéma directeur intermunicipal. Nous avons eu des séances à Malley au SIL avec la population avec les groupes d'intérêts, les associations, etc. Ces tours sont hautes en effet, ce ne sont pas des tours à 11 étages comme le souhaiterait l'AVREOL.

En matière de mobilité, M. Deillon, vous l'avez dit, vous êtes très interpellés par cette norme VSS divisée par deux. Il y a des gens qui sont d'accord de venir dans un quartier où on a une multitude de transports publics, une multitude de possibilités d'aller à son travail ou de faire des activités sportives, sans utiliser forcément la voiture. Nous estimons que c'est un éco-quartier avec cette cible de 2000 Watts que vous connaissez maintenant puisqu'il y a eu une interpellation de Mme Krattinger. Nous avons été obligés de mettre la pression sur les propriétaires, sur le promoteur pour en effet faire que le 50% de ce qui était admissible en matière de places de parc. Nous allons y arriver, j'en suis persuadé. A Zürich, on vient de me le dire, 1200 habitants dans un quartier, 120 places de parc. On peut arriver à trouver des solutions pour diminuer ou ne pas trop augmenter le trafic en matière de transports individuels.

La zone 30 aussi, au niveau mobilité, sur toute l'avenue de Malley, le chemin de l'usine à gaz, la rue de l'usine à gaz que vous avez sur le document remis.

Chauffage à distance. Nous sommes partenaires – actionnaires avec Lausanne et Renens de CadOuest qui participera au chauffage de tout ce secteur et nous nous réjouissons de pouvoir utiliser cet outil. Il y avait également une question posée en Commission, il me semble que c'est la représentante des Verts qui l'avait soulevée. Il s'agit de l'énergie grise. Comment diminuer l'énergie grise ? Lié à l'aspect des 2000 Watts, il y a en effet des mesures constructives qui seront imposées aux réalisateurs, promoteurs, propriétaires pour essayer de diminuer au maximum l'énergie grise.

Ensuite, part du vert et du minéral. Les espaces publics, les abords de rues, les places publiques vont également faire l'objet de concours. On aura des gens qui vont, je l'espère, réfléchir de ce qui sera préférable en tenant compte de l'aspect financier bien entendu. L'idée c'est que les places publiques fassent l'objet d'aménagements qui soient conviviaux et qu'on puisse s'y arrêter ou la traverser avec plaisir. On peut donc admettre que ces zones vont être privilégiées dans la réflexion.

Le logement. Mea Culpa. De temps en temps, dans un projet de cette importance, un élément peut nous échapper. En effet, ce 0% à 40% pour le bâtiment sur Prilly ne doit pas s'y trouver. Donc, pour éviter toute discussion par rapport à l'immeuble de Renens et celui de Prilly, je vous prierai d'accepter les excuses de la Municipalité de Prilly.

Je déposerai, M. le Président, quand vous me le direz, un amendement municipal qui enlèvera la distinction entre A et B (il n'y aura plus 25-40 Renens, 0-40 Prilly). Nous allons simplement dire : les aires de construction A et B sont comprises entre 25 et 40% de logements.

On espère qu'il y aura 40%, vous avez eu raison, je crois que c'est M. Gaillard qui l'a dit, que les calculs du préavis, enfin ce qui se trouve dans le préavis en matière de logements, ont été faits par rapport aux 40%. Pourquoi 40% ? Parce que je crois qu'à Renens, jeudi, il y a quelqu'un qui a dit : il en faut 60 ! Non. Pour Malley-Gare, pour les deux immeubles, la norme OPAM (Ordonnance pour accidents majeurs) ne permet pas de faire plus de 40% de logements. Admettez, j'espère que vous le voterez, cet amendement municipal qui sera donc de 25 et qui gommara ce 0% qui n'aurait jamais dû s'y trouver.

Je viens à présent sur la question de M. Gaillard qui a bien vu en effet l'histoire des 50-50. 50 % subventionnés et LUP (Logements d'utilité publique) et 50% marché libre. C'est très clair M. Gaillard, puisque nous traitons avec les mêmes personnes pour Malley Gazomètre que nous avons traité, même si c'est deux propriétaires, mais ils se sont échangés les terrains, vous aurez compris, l'idée du 50-50 sera reportée exactement en convention sur le Règlement de Malley Gazomètre. A partir de là, vous dire combien il y aura de subventionnés par rapport au LUP, etc. Je vous prierais d'attendre un moment, parce qu'il faudra que le plan financier, le plan par rapport au projet architectural qui sera choisi par le concours, là on pourra définir combien on aura en matière de logements de cette sorte. Mais vous avez raison, il faut qu'on conserve. C'est une idée à laquelle on a tenu autant la Commune de Renens, que la Commune de Prilly, c'est que ce 50-50 soit bien présent.

Et à côté, vous n'avez pas que des logements. Et là, j'aimerais bien que celles et ceux qui doutent de l'attractivité (pourquoi on va faire tous ces bâtiments, pourquoi on va mettre autant de monde là-bas ?), alors que je vous ai dit que ce n'était pas forcément une densité anormale par rapport à la situation, et bien il y aura des logements, mais également des activités et de la culture avec le théâtre Kléber-Méleau, qui sera au milieu de tout. C'est assez extraordinaire de penser que ce théâtre de l'ouest lausannois, que les huit Communes ont décidé de soutenir, sera entouré d'une population qui aura sans doute envie et même des gens qui travaillent là-bas d'aller au théâtre le soir avant de rentrer chez eux. Donc, on peut estimer que cette offre culturelle sera d'une diversité (je ne laisserais bien sûr pas passer le Centre sportif de Malley qui va se créer avec les multitudes possibilités de sport) d'occupation et d'activités exceptionnelle et qu'on ne trouvera sans doute jamais ailleurs. Et quand je dis jamais ailleurs, j'aimerais aussi dire qu'il serait peut-être bien de ne pas rater le train. Il y a d'autres régions du Canton qui nous envient. Le Canton a envie de nous aider, ce qui n'est pas forcément évident. Ce Canton, on l'a vu récemment, les Conseillères et Conseillers d'Etat que nous avons rencontrés vont nous aider en matière de conduite de projets. Ils vont nous aider en matière de paiement de certaines études que nous allons devoir faire. Ils vont nous aider même en matière de prêts sans intérêts par rapport à ce que nous devons faire en matière d'infrastructures publiques. Si nous n'y allons pas maintenant, ce seront d'autres régions qui méritent autant que nous, qui ne sont peut-être pas au stade où nous en sommes maintenant, donc c'est maintenant que nous devons y aller et si possible en attendant pas trop en matière de procédures de toutes sortes.

M. Deillon. Vous avez déjà essayé de déposer un PPA de cette importance au service de la mobilité du Canton ? Une étude de mobilité a été établie qui a duré 2 ans, 2 ans et demi. Transitec ont travaillé sur le projet, ont étudié tous les scénarios avec la densité dont je vous ai parlé, avec les 50% de places de parc.

Le service de la mobilité a accepté le PPA tel que vous le voyez ici avec densité, avec le nombre de véhicules. Alors, c'est clair que l'avenue du Chablais aura toujours de la difficulté. Lausanne FM va toujours dire que c'est une problématique majeure le matin et le soir à l'avenue du Chablais. C'est vouloir régler un problème qui existe actuellement avec le PPA.

Il faut juste ne pas le faire, parce que cela ne serait pas correct non plus de nous demander de le régler alors que nous n'y arrivons pas déjà autrement. Mais pourquoi on risque quand même d'y arriver de manière à ce que ça n'augmente pas de façon inconsidérée ? C'est sans doute parce que avec l'offre en transports publics (M1, gare RER qui est pour le moment au tiers de son activité et de son exploitation). Bientôt, on aura des trains au quart d'heure, à partir de 2018, grâce au saute-mouton (ouvrage d'art) situé entre Prilly et Renens que les CFF sont en train de créer. On aura la possibilité d'avoir une gare qui sera plein pot avec une fréquentation à quinze minutes, alors que pour le moment on n'en est pas du tout à ce niveau-là. Et je passe encore sur le tram qui va venir et qui va aussi nous être d'une grande utilité et toutes les lignes de transports publics, les bus qui existent avec l'interface de l'avenue du Chablais où vous aurez six lignes de bus qui s'arrêteront et qui partiront dans un sens et dans un autre. Il est même envisagé que dans un horizon de cinq à huit ans, on ait un BHNS qui aille en direction de l'Université et qui relie cette zone, puisqu'elle sera dynamisée avec autant de personnes capables de prendre les transports publics.

Ce bout de ville, Mesdames, Messieurs, a été prévu depuis longtemps. Croyez-vous vraiment que le Canton aurait dépensé huitante millions pour faire une halte CFF à Malley en 2012 pour qu'il ne s'y passe rien ou pas grand-chose ? On est bien obligés de rentabiliser l'investissement du Canton qui l'a payé complètement, Prilly n'y a pas participé. Cette gare existe, elle était là pour dynamiser cette zone, alors donnons à cette gare le potentiel qu'elle doit avoir par rapport à ce qui était prévu. Je pense qu'il faut aussi à un moment donné accepter une participation positive promotionnelle, plutôt qu'oppositionnelle et négative, parce que ça vaut la peine de temps en temps d'être pour quelque chose et de voir jusqu'où on peut aller. Et c'est peut-être le but de ces concours d'architecture qui nous diront ce qui est possible ou pas. On ose croire que sur Malley-Gare, que sur PPA Viaduc, que sur Malley Gazomètre, ceux qui vont plancher là-dessus seront suffisamment intelligents et capables de nous préparer quelque chose d'intéressant.

Avenir de Malley. J'aime bien le terme « avenir » parce que ça donne de l'élan et la Municipalité a toujours été derrière le projet, même si ça a été long et qu'il a fallu convaincre ailleurs que nous étions dans le juste. Cet avenir de Malley, j'estime que c'est tout sauf un malaise et qu'on doit pouvoir continuer dans la voie que nous avons choisie ici. Ce n'est qu'un début, puisque c'est un PPA et après vient le projet de ces deux bâtiments A et B, dont on se réjouit de voir la forme et la tenue ou la qualité qu'ils auront.

Au niveau fiscalité, revenus, Mme Nosedà Guignard, si on avait la baguette magique pour savoir très exactement qui ont droit de mettre dans ces bâtiments pour que la Commune s'y retrouve au niveau revenus fiscaux et savoir qui sélectionner si j'ai bien compris pour accéder dans ces bâtiments, c'est impossible. A l'heure actuelle, on prévoit des zones d'activités, des appartements. On vous a dit que c'était du 50-50 pour les appartements. Ça dit déjà un peu qui va venir là-dessus en matière de possibilités de revenus, donc possibilités de payer un loyer à une telle hauteur, donc de payer des impôts à une certaine hauteur. On espère aussi, qu'attirées par ce « hub », on aura des sociétés et on devra peut-être aller faire du démarchage.

Ce sera peut-être une bonne idée de lancer pour une fois à Prilly ce qu'on appelle une promotion économique et de voir qui avec un mandat ou que sais-je de manière à dynamiser aussi et faire ce qui faut pour aller chercher les gens. Alors chercher qui Mme Nosedà ? Je n'ose même pas entrer en matière aujourd'hui et la Municipalité non plus pour savoir ceci. Il ne faudra non plus peut-être pas trop se loucher en matière de définition de ce qu'on veut y voir au niveau des logements.

Enfin, nous pensons être dans le juste. J'espère que vous nous suivrez et qu'on aura une bonne majorité de ce Conseil. Mais au final, peut-être, ce sera la population qui décidera. Qui sait ?

M. le Conseiller Roger Saugy (PS) a la parole

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de revenir sur le dernier point des réponses de M. le Syndic concernant le problème fiscal. Prilly est une Commune qui a très peu de terrains libres. Nous ne devons donc pas gaspiller le terrain que nous allons utiliser et c'est bien une recherche entre des appartements à loyer modéré, des appartements subventionnés et des appartements plus chers qui sera une démarche. On ne peut donc pas traiter ça avec le sourire, c'est une question fondamentale. Il est évident que si les Communes de l'ouest lausannois avaient fusionné, cette question d'équilibre local serait moins importante. Il se trouve que je suis un des rares ici à croire à terme à une fusion des communes de l'ouest, donc ce n'est pas cet élément-là de la réflexion sur lequel je vais m'avancer. En revanche, je pense qu'il est fondamental qu'on veille pas à pas à l'équilibre des ressources fiscales.

Si on regarde la Commune de Prilly maintenant, nous avons tout le quartier et l'équipement de Cery qui rapport peu sur le plan fiscal. Au moment de la construction de la patinoire de Malley, la négociation entre les trois communes a fait que l'on a mis ces exploitations qui ne rapportent rien sur le territoire de la commune et en partie sur le territoire de Renens, on a mis le dépôt des TL sur le territoire de Renens et si vous regardez le dépôt des TL, vous verrez que la Commune de Renens avait exigé qu'à l'étage inférieur, on ne l'avait pas oublié, qu'il y ait des surfaces pour des activités commerciales et artisanales et si vous faites le tour du bâtiment, vous verrez les blocs qui condamnent les portes de cette partie inférieure. Donc, nous devons à tout prix à Prilly rechercher un équilibre fiscal et nous devons être beaucoup plus attentifs qu'on y est. Que peut-on faire en effet ? Je pense que c'est l'objet d'une discussion et d'une réflexion dans les mois qui vont venir. C'est l'objet d'une négociation avec les constructeurs.

Les tours font partie de ce jeu et j'avoue qu'a priori, je n'étais pas enthousiaste pour ces tours. J'ai demandé il y a quelques années à M. le Syndic quand le débat sur tours serait ouvert. Notre parti a consacré deux samedis matin à la réflexion des avantages et des inconvénients des tours. Un des avantages, il y en a d'autres, c'est justement de permettre d'avoir des surfaces louées à un prix plus élevé que la moyenne dans un système de ce type. Je pense qu'il faut que l'on soit attentifs à l'équilibre du projet et c'est à ce prix-là en effet qu'on pourra le soutenir.

M. Maurizio Mattia (Les Verts) a la parole

Merci M. le Président. Je voulais juste faire encore deux remarques par rapport au préavis. Des choses qui m'ont un petit peu gêné. La première, je pense que je ne suis pas le seul, c'est que l'on a qu'un bout de Malley. On peut comprendre qu'avoir un

préavis sur l'ensemble de Malley, c'était quelque chose de gigantesque et probablement trop compliqué à mettre en place. On nous a dit tout à l'heure que la Commission avait eu des informations sur le reste du quartier de Malley, tant mieux, au niveau du préavis il n'y avait pas grand-chose, c'est peut-être un peu dommage.

La deuxième chose que l'on peut regretter, c'est que dans le préavis, on n'ait aucune illustration en 3D, notamment par rapport aux tours.

C'est vrai que c'est un plan de quartier, ça reste des gabarits généraux, etc. On aurait pu, j'imagine, avoir des images en 3D de ce que donnerait une tour, si c'est la plus haute possible, si on fait quelque chose de plus aplati et de plus large, avoir peut-être deux, trois scénarios de ce qui est possible avec le Règlement qui est prévu. J'espère que dans les autres préavis pour les autres parties de Malley, on aura des imageries en 3D qui nous donneront une meilleure vue de ce qui pourrait être construit. Je vous remercie.

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, chers collègues,

Je suis vraiment ravie d'entendre le parti socialiste se soucier des rentrées fiscales de notre commune et de son équilibre budgétaire, c'est formidable, ça augure bien de la prochaine législature.

Oui, bien sûr, les rentrées fiscales, ça va être important. Il faut bien se rendre compte que Malley n'est pas situé au bord du lac, ce n'est pas là que les multi millionnaires vont venir habiter, mais c'est vrai qu'il faudra être attentifs à ce que les gens aisés qui paient des impôts puissent aussi s'établir là, aient du plaisir à vivre là et c'est pour ça qu'un taux de 50% de loyers subventionnés ou d'utilité publique est vraiment un maximum.

L'autre chose importante, c'est la mixité sociale. Notre Commune est une des villes en Suisse où la mixité sociale est la plus grande et c'est quelque chose qu'il nous faut impérativement conserver. Ce sont des échanges, un enrichissement pour tout le monde et à Malley, c'est un point sur lequel il va aussi nous falloir veiller et je pense qu'on y arrive avec ce projet. Pour cette raison, il faudra faire un projet où il sera agréable de vivre pour tous.

Ça m'a surprise que du côté de l'UDC, on s'inquiète des places de parc. On est vraiment en pleine ville. Comme l'a dit notre Syndic, il y aura la gare, les bus, le tram, peut-être même un bus à au niveau de service, ce qu'on apprend aujourd'hui, il y aura le TSOL / M1. Donc, pour ceux qui voudront se déplacer depuis ou vers ce quartier, il y a vraiment l'embarras du choix et aujourd'hui, il faut se rendre compte qu'il y a de plus en plus de gens qui renoncent à la voiture ou des familles qui n'ont qu'une voiture, alors qu'il y a quelques années, elles en auraient eues deux. On voit dans des villes comme Zürich, Bâle ou pour sortir de nos frontières, Paris, Londres, des citadins qui n'ont plus de voiture, parce que ce n'est plus nécessaire, tellement on a bien développé les transports publics et à juste titre pour empêcher d'être complètement empoisonnés par les émanations des pots d'échappement. Il y a moins de voitures, parce qu'il y a plus de transports publics, parce qu'il y a aussi des services de voitures de location comme Mobility qui marche très bien et aussi grâce à la nouvelle économie de services. Vous avez maintenant des sites internet qui permettent de partager des trajets de voiture, qui permettent de prêter, de louer sa voiture ponctuellement. Donc, tous ces éléments font qu'à l'avenir, dans un quartier comme Malley en plein centre-ville, il sera nettement moins nécessaire d'avoir des voitures. Il y aura des habitants qui n'en auront simplement plus du tout.

Je ne crois pas que ce soit nuisible aux commerces d'avoir moins de places de parc. On le voit déjà avec la gare, plus fréquentée avec les quelques trains qui passent que ce que pensaient les CFF. Dès que vous avez une gare, dès que vous avez des transports publics, des emplois, vous avez des gens qui circulent, qui viennent, qui passent et les commerces profitent de cela, les cafés qui se mettront là, les restaurants, il y a le théâtre, le CIGM. Je n'ai aucun souci pour les commerces qui se mettront là, ils auront des clients, ils seront prospères et c'est tant mieux, puisqu'ils paieront aussi des impôts à notre Commune.

Pour le dire en un mot, chers collègues, ayons de la vista, ayons de l'ambition, construisons des tours, vous l'avez compris, le choix, c'est soit couvrir la plaine de Malley de bâtiments relativement bas, sans parcs, sans places publiques, sans jolies promenades, parce que l'on doit remplir un certain coefficient d'utilisation imposé par le Canton ou bien nous construisons en hauteur, nous libérons de la place au sol et nous aurons un quartier agréable à vivre. J'ai un ami qui habite à Bâle. Vous savez qu'à Bâle, on a construit une première tour qui a fait l'objet d'immenses polémiques. Il me disait : mais finalement, une fois que la tour a été construite, les bâlois se sont rendus compte qu'elle était vraiment bien, magnifique même, très agréable et ensuite il y a eu d'autres projets de tours à Bâle et elles ont passé comme une lettre à la poste. Osons croire à ce projet, construisons des tours, c'est moderne, dynamique, c'est la cité d'aujourd'hui et de demain et je vous invite vraiment à soutenir ce projet qui est la première pierre à tout ce beau futur quartier de Malley. Je vous remercie.

M. le Conseiller Claudio Eichenberger (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Pour l'instant, il me semble que l'on a une corrélation étroite entre places de parc et rémunération. En limitant les places de parc, j'en suis sûr, il y aura aussi un manque d'argent.

M. le Conseiller Ihsan Kurt (PS)

Monsieur le Président, Madame la Conseillère municipale, Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues,

Le groupe socialiste se réjouit du déroulement de ce projet. Nous constatons que c'est un projet d'avenir pour notre Commune, pour notre région. Je pense que j'inviterai le groupe socialiste à adopter les conclusions de ce rapport et je tiens à préciser que durant le déroulement de chaque étape de ce projet, en tant que socialiste, nous allons rester attentifs sur les aspects suivants qui sont la mixité sociale, la mobilité et les aspects écologiques. Nous demanderons chaque fois à la Municipalité d'informer la population de manière transparente, systématique sur chaque étape de ce projet.

M. le Conseiller Olivier Jean-Petit-Matile (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il y a juste un petit souci. Je suis tout à fait d'accord avec la densification. Il faut densifier plutôt qu'utiliser des terrains qui ne sont pas habités et non construits. Par contre, il y a un petit problème. C'est pour le choix des habitants. Il ne faudrait surtout pas imiter Rolle.

A Rolle, ce ne sont que des entreprises anglaises ou américaines qui ont investi les nouveaux bâtiments et beaucoup d'appartements et comme ce sont des entreprises qui ont beaucoup de moyens, ils ont payé des logements pour leurs employés et les prix ont sérieusement grimpé dans toute la zone et ce n'est pas du tout le but. Il faudrait quand même que nos habitants modestes puissent trouver des logements. A Rolle, je regardais par exemple : appartement à loyer modéré, CHF 1'000.- par pièce ! Il faudrait surtout faire attention à ce sujet, même si on parle d'impôts et qu'il faudrait davantage de rentrées fiscales.

M. le Conseiller Jan Mrazek (Les Verts) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Le parti socialiste a fait mention de deux matinées passées à étudier les tours. Je vois que le PLR a dû passer au moins autant pour étudier les questions de mobilité, puisque le changement de position par rapport aux normes VSS en deux années est impressionnant. Je me réjouis sincèrement des nouvelles positions du PLR. C'est dommage que l'on n'ait pas les mêmes pour Corminjoz.

Sur le fond, il y a une chose qui me dérange. Il est vrai que nous sommes au niveau du PPA, nous sommes encore relativement loin du concret. On parle peu de la vie des gens et les choses sont encore placées sur un plan, juste de façon assez peu vivantes. Dans ce cadre-là, il y a une thématique verte que je voulais juste mentionner. Dans le Règlement, il est fait mention à l'article 21 des arbres où il est dit qu'il fallait des essences locales pour les arbres. Et c'est vrai, ça fait partie des points dont on parle souvent. Par contre, on voit sur un plan ces arbres alignés, c'est même précisé dans le Règlement que ces arbres doivent être alignés. S'ils sont d'essence locale, ce n'est qu'une demi, voire un quart de réponse aux enjeux réels qui sont ceux de créer vraiment un système permettant une certaine biodiversité. Le but, ce n'est pas juste de planter des arbres tous les quinze mètres avec une essence sur deux locale, et une essence sur deux qui viendrait d'ailleurs en disant que de cette façon-là on respecte le Règlement. C'est bien d'avoir une réflexion sur les espèces, notamment les plus petites d'insectes ou d'oiseaux, de quels habitats elles ont besoin et quels couloirs elles ont besoin pour pouvoir connecter une zone à l'autre. Donc, indiquer qu'il faut des essences indigènes, ce n'est qu'un premier pas et vraiment cette question de la biodiversité de la nature en ville dépasse très largement juste ce choix-là et tout le raisonnement doit être fait de cette façon-là dès le départ. Ce n'est pas quelque chose qui peut être modifié après coup, donc je pense que c'est quelque chose dont la Municipalité pourra également tenir compte et dont les architectes tiendront aussi compte dans leur cahier des charges. Je ne vais pas m'amuser à déposer un amendement qui devrait être combiné ensuite avec Renens. C'est vraiment un aspect important de la question que je voulais mettre en avant et qui pour moi rejoint un peu le manque de discussion autour de la vie qui aura dans ces quartiers. Il y a beaucoup de discussion autour des gabarits et autres qui sont en fait quelque chose d'assez peu vivant.

M. le Conseiller Roger Saugy (PS) a la parole

J'ai oublié un petit quelque chose dans ma dernière intervention. Vous vous souvenez certainement du prix Wacker. Le prix Wacker a été donné aux travaux qui ont été commencés en 2005 sur la réflexion, sur l'utilisation de cette grande friche industrielle.

Le prix Wacker a été donné à quelques zones en Suisse à quelques endroits, pas chaque année et ça veut dire que les premières études ont été reconnues par des architectes et urbanistes qui sont un groupe qui couvre toute la Suisse. C'est le même prix qui a été donné par exemple à Zurich dans ce quartier où il y a encore une cheminée en briques rouges au milieu du quartier. Donc, il y a une reconnaissance de la réflexion qui a commencé en 2005 sur la transformation de ce quartier, sur son adaptation.

Dernier détail, il est évident que si j'insiste sur le fait qu'on doit avoir des contribuables, c'est justement pour pouvoir se permettre des appartements à loyer modéré et Prilly a pris beaucoup de retard dans ce domaine-là. Ce n'est pas seulement l'aspect du fric qui m'intéresse, d'ailleurs, je ne serai plus là pour en profiter.

C'est simplement qu'il faut trouver en effet un équilibre entre l'effort social qu'on doit faire, les appartements bon marché, et justement les loyers modérés permettent d'éviter l'incident dont on parlait tout à l'heure à propos de Rolle où tout d'un coup, il y a eu une pression très forte sur le prix des loyers. Mais, s'il y a un pourcentage de loyers modérés, cette pression sera plus modeste, mais réelle. Il ne faut pas rêver. Les appartements vont continuer à augmenter au niveau du prix, sauf si la Suisse se casse la figure dans les années à venir. Mais si les choses continuent à bien aller, on aura en contre coup ce malheur-là. Il faut vraiment être hyper attentifs à cela.

Mme la Conseillère Isabelle Aparicio (POP) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le POP lui aussi soutient ce projet qui va transformer cette friche industrielle en un quartier qu'on espère vivant et sympathique. Une des inquiétudes a été un peu levée avec l'amendement municipal pour dire qu'il y aura entre 25 et 40% de logements, parce que c'est quand même une des pénuries qui est très accentuée dans l'ouest lausannois en particulier, la région lausannoise. Par contre, j'ai le même souci que M. Saugy, Quels seront les pourcentages, est-ce qu'il y aura autant de pression que pour avoir les 2000 Watts avec les propriétaires pour quand même qu'il y ait un certain pourcentage de logements à loyers modérés et subventionnés ? C'est une inquiétude dont faisait part également M. Jean-Petit-Matile.

J'ai aussi une autre inquiétude par rapport au transport. Il me semble qu'au niveau Est Ouest, ça va être formidable. Par contre, au niveau Nord Sud, avec le 33 ça pêche déjà beaucoup au niveau du trafic. J'imagine qu'il faudra quand même inventer des solutions. Tout le trafic qui se fait par l'avenue du Chablais, c'est en général du trafic Nord Sud. Les gens qui vont sur l'autoroute, sur l'EPFL et puis c'est vrai que depuis les hauts de la Commune, si on veut aller dans cette direction-là, on est presque obligé d'avoir du transport 33 Nord-Sud qui est très ralenti par le trafic. C'est aussi quelque chose qu'il faudrait prendre en compte.

Pour le futur plan de quartier Viaduc, j'espère qu'il y aura les mêmes études pour limiter les hauteurs des futures tours avant que surgissent des PPA.

M. le Conseiller Jean-Baptiste Di Natale (PDC) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le groupe PDC soutient ce préavis et soyons optimistes, allons de l'avant, ayons confiance.

Je pense qu'on peut soutenir ce projet, parce que c'est un moyen de développement pour la Commune et je pense qu'il faut voir le bon côté des choses et être optimistes.

M. le Conseiller Yan Giroud (PS) a la parole

Petite question. Ça fait un moment qu'on parle de ce projet. On est à proximité de l'Université et de l'EPFL et je n'ai pas entendu parler de ces deux institutions depuis le début de la discussion. Je prends le projet un petit peu en cours, donc je ne sais pas très bien ce qui a été discuté avant. Serait-il possible d'imaginer d'avoir également des logements pour les personnes qui fréquentent l'Université et l'EPFL, notamment les étudiants ?

M. le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

M. Mattia, vous avez parlé d'images 3D. Rassurez-vous, il y en a d'autres que ne s'en sont pas privés de faire des images 3D. Vous en trouvez sur internet. Nous, au niveau de la conduite du projet, nous avons estimé que ce n'était pas possible d'imaginer une tour idéale et qu'on anticipe de cette façon le concours d'architecture. Ce n'est pas correct. La seule chose que nous avons estimée, c'était la hauteur maximale (77 et 60 environ pour Renens) et le nombre de m² constructibles. A partir de là, plus vous faites haut, plus vous faites étroit, puisque vous n'avez pas plus de m² autorisés. Par contre, plus vous voulez selon le projet lui donner un peu plus d'assise, moins vous allez haut. Et là, ce sera le concours d'architecture pour Malley-Gare qui décidera. Pour les concours d'architecture, on aura, bien sûr avec les moyens actuels, des images 3D. En vouloir maintenant, c'est fausser complètement le jeu. Nous avons essayé de mettre par rapport à ces gabarits une maquette. Peut-être l'avez-vous vue ? Elle se situe au SDOL depuis une année et demie et elle permet de se faire une idée. Quand on dit qu'il n'y a rien eu, ce n'est pas vrai. Nous avons pris le risque de montrer cette maquette avec un parallélépipède qui montre la hauteur. Mais puisque l'on ne peut pas remplir ce parallélépipède, ce n'est pas correct, ce n'est pas l'aspect général qu'aura en effet cette future tour. Nous avons privilégié l'honnêteté par rapport à ce qui est possible de montrer en ce moment tant que nous n'avons pas eu les concours d'architecture.

La parole n'étant plus demandée, la discussion générale est terminée.

M. le Président rappelle que ce préavis contient un Règlement sur le plan d'affectation. Ce Règlement contient des dispositions dites normatives. Le Président demande si une discussion sur l'entrée en matière est demandée.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président demande si quelqu'un souhaite un vote sur l'entrée en matière sur ce Règlement.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président rappelle qu'une discussion article par article du Règlement peut être abordée. Il rappelle également qu'ici la Municipalité suivant le vœu de la Commission ad hoc a déposé un amendement municipal à l'article 8 de ce Règlement.

Personne ne demande une discussion et un vote article par article du Règlement.

M. le Président donne connaissance de l'amendement municipal qui a la teneur suivante. Il vise à modifier l'alinéa 4 de l'article 8 du projet de Règlement dans les termes suivants : le taux de SPD destiné à l'habitation doit se situer entre 25 et 40% pour les aires d'évolution des constructions A et B. Le Président ouvre la discussion sur cet amendement.

La discussion sur l'amendement municipal n'est pas demandée.

Vote : L'amendement municipal concernant l'article 8, alinéa 4 du projet de règlement est adopté à l'unanimité, moins une abstention

Comme cet article a été modifié, le Président précise que l'on doit voter à présent sur l'article modifié.

M. le Président ouvre la discussion sur l'article modifié.

La discussion sur l'article modifié n'est pas demandée.

Vote : l'article 8 tel que modifié du projet de règlement est adopté à l'unanimité, moins une abstention

M. le Président précise que comme il n'y a pas eu de demande de discussion article par article, on peut passer au vote sur le Règlement dans son entier.

M. le Président ouvre la discussion sur le Règlement dans son entier avec l'article 8 modifié tel qu'adopté.

La discussion n'est pas demandée

Vote : Le Règlement modifié est adopté à l'unanimité, moins sept oppositions et deux abstentions

Monsieur le Président précise que l'on doit examiner les amendements de la Commission. Il rappelle que la Commission a retiré formellement deux amendements et qu'il reste un amendement qui porte sur le point 2 du préavis et formulé de la manière suivante : « d'approuver les oppositions et de les lever ». Le Président rappelle ici que l'amendement visait à préciser que les oppositions sont levées. C'est effectivement le but d'un préavis concernant les plans partiels d'affectation. Le Président, par souci de simplification, ouvre la discussion sur cet amendement.

La discussion est demandée par M. Fabien Deillon, puis finalement retirée.

M. le Président propose de passer au vote sur l'amendement de la conclusion no 2.

Vote : L'amendement à la conclusion 2 du préavis no 8-2016 est accepté à l'unanimité moins 3 oppositions, 5 abstentions

M. le Président précise que l'on peut passer maintenant au vote sur la conclusion telle que modifiée par l'amendement 2. Le Président ouvre la discussion sur ces conclusions modifiées.

Mme la Conseillère Samira Khemissa (PS) a la parole

Je voulais juste savoir si M. le Syndic a changé de nom, parce que sur le Règlement qu'on vient de voter, son nom ce n'est pas Gillièron.

M. le Président remercie Mme Khemissa et précise qu'il y a effectivement une erreur de plume et qu'il est précisé Alain Guillèron. Cette erreur sera rectifiée lors de l'envoi du Règlement pour approbation au département cantonal compétent.

La discussion se poursuit sur les conclusions telles que modifiées.

La discussion n'est plus demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N°8-2016,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'adopter le plan de quartier intercommunal « Malley-Gare-règlement » ;
2. d'approuver les réponses aux oppositions et de les lever ;
3. d'adopter le projet routier avenue de Malley et rue de l'Usine à gaz avec création d'une zone 30 km/h ;
4. d'adopter la modification de la limite communale de Prilly et Renens ;
5. d'accepter l'inscription d'un régime de servitudes de passages publics à pied et mobilité douce.

Vote : Les conclusions modifiées du préavis sont acceptées à l'unanimité moins 8 oppositions et 1 abstention.

M. le Président ouvre la discussion.

M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Monsieur le Président, Madame, Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames, Messieurs,

Vu l'importance du projet, j'aimerais proposer le référendum spontané.

M. le Président précise qu'une demande du PLR identique a été reçue par mail. Conformément aux dispositions du Règlement du Conseil, il faut cinq personnes qui soutiennent au total le simple fait de soumettre après à l'assemblée le vote sur un référendum spontané. Les personnes qui soutiennent la demande de référendum spontané sont priées de le faire en levant la main. Tout le monde lève la main, hormis 3 personnes qui s'abstiennent.

M. le Président ouvre la discussion sur le fait de soumettre au corps électoral la demande de référendum spontané.

M. le Conseiller Antoine Reymond (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

C'est après beaucoup de réflexion que nous sommes heureux de pouvoir soutenir la proposition de référendum spontané. Quand je dis nous, c'est que nous nous sommes réunis pour réfléchir à ce très important projet. Et c'est ainsi que, en commun, le PLR, le PS, le POP, le PDC et Les Verts ont déposé sur votre bureau cette demande de référendum spontané, mais surtout la soutiennent, car un tel projet nécessite maintenant un large débat public et la discussion que nous venons d'avoir montre non seulement l'intérêt, mais l'importance d'un tel débat.

Nous sommes heureux de pouvoir dire que nous allons nous engager ensemble en faveur de ce texte et que nous pensons que la décision qui sera soumise à la population par le biais de la question sera la suivante : « Acceptez-vous la décision du Conseil Communal prise en date du 23 mai 2016 avec la teneur suivante : (le texte que nous venons de voter) ». Ainsi, il sera possible à la population qui va soutenir ce projet de voter, nous l'espérons de manière massive, Oui à ce projet qui engage notre avenir et dont nous sommes fiers.

M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Monsieur le Président, Madame, Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Je suis ravi de voir que pour une fois l'UDC semble être sur la même longueur d'onde que nos cousins de centre-droite et même que nos amis verts.

Mme la Conseillère Sylvia Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Pour le parti socialiste, pour que le quartier de Malley ne devienne pas un monde à part mais pour que cet ensemble fasse partie de la ville de Prilly, le PS soutient vraiment le projet de référendum spontané. Pour notre ville, c'est un choix important à faire. Ce choix va modifier le visage de cette ville et l'implication de la population pour un vote sur ce projet est fondamentale. Elle va permettre à la fois aux Suisses, mais aussi aux étrangers qui ont le droit de vote de se positionner et aujourd'hui, si nous avons une friche en face de nous, le débat qui va être mené durant la campagne devra toucher l'imaginaire, mais peut-être déjà de développer un sentiment d'appartenance à ce quartier. C'est pourquoi le parti socialiste soutient la proposition de consulter la population par un référendum spontané.

M. le Conseiller David Stauffer (PDC) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le PDC soutient le référendum spontané pour deux raisons principales. D'abord, parce qu'il nous semble important que le débat soit proposé avec la population prillérane et que cette initiative soit prise par le Conseil communal qui prend à ce titre ses responsabilités. Nous avons ainsi fait une réflexion avec le POP, le PS, Les Verts et le PLR et c'est avec une certaine fierté aussi que nous allons de l'avant avec ce projet. Ensuite, c'est soutenir le projet lui-même, le potentiel du quartier est extraordinaire avec des transports en commun, le cinéma, le LHC, le centre sportif. Malley constitue le quartier du futur par excellence. Ainsi, le défi proposé à Prilly et à ses habitants est une réelle opportunité de créer un espace de vie qui n'existe nulle part ailleurs.

Le parti démocrate-chrétien s'engage aussi à suivre ce procédé et veiller au développement harmonieux et respectueux de Malley.

M. le Conseiller Maurizio Mattia (Les Verts) a la parole

Monsieur le Président, comme cela a été dit tout à l'heure, le groupe des Verts soutient également un référendum spontané. On a vu dans l'ouest que nombreux projets où il y avait des tours, la population a voulu s'associer à la décision. Je pense que c'est bien qu'on fasse participer la population prillérane pour une décision d'une telle importance. Je pense que c'est un bel exemple de démocratie et c'est donc pour ça que nous allons non seulement soutenir le référendum spontané, mais on va aussi s'impliquer pour que ce projet passe également devant le peuple.

Mme la Conseillère Isabelle Aparicio (POP) a la parole

Monsieur le Président, le POP aussi a souscrit à l'idée de ce référendum spontané pour soutenir ce projet et aussi surtout pour que la population ait son mot à dire, puisse faire partie de la campagne et être impliquée dans une décision qui ne soit pas un Conseil communal, même s'il en aurait le droit de décider tout seul d'un projet d'une telle envergure qui concerne toute notre Commune.

M. le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Mesdames, Messieurs, ce n'est pas une surprise. La Municipalité a beaucoup travaillé avec les présidents de groupes pour savoir en effet ce qu'il fallait faire et jusqu'où on devait aller et elle a acquis la certitude qu'il fallait en effet procéder à cette acceptation par le peuple de ce projet de première importance. Je suis persuadé que nous allons obtenir un succès devant le peuple, parce que ce projet le mérite, mais respect à ceux qui ne le croient pas. La Municipalité incorpore vous propose d'accepter en effet au vote final la demande de ce référendum spontané.

Vote : la décision du référendum spontané et de soumettre ainsi au corps électoral les conclusions du préavis est acceptée à l'unanimité

9. Préavis municipal N° 9-2016 sollicitant un crédit d'investissement de CHF 1'190'000.- pour l'étude du franchissement des voies CFF à l'Ouest de la halte RER de Prilly-Malley

Conformément à l'art. 76 al. 3 du règlement du conseil, le rapport de la commission ad hoc du Conseil communal a été communiqué par le président de ladite commission aux présidents de groupe 7 jours avant la séance du conseil et ensuite par le bureau aux membres du conseil.

Dans ces conditions, le Président propose de dispenser le rapporteur de la lecture du rapport dans son intégralité et de se limiter aux paragraphes « délibérations et vote » puis « conclusions ». Est-ce que cette manière de procéder suscite des oppositions ?

Il n'y a pas d'oppositions.

Mme Isabelle Aparicio (POP) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Etant donné que le franchissement est quand même destiné à relier le quartier du nouveau CIGM au futur quartier, ne vaudrait-il pas mieux d'attendre le vote pour ensuite parler de ce crédit d'études ?

M. le Président propose de lire la partie « Vote et délibérations » et ouvrir ensuite la discussion générale et j'imagine que la Municipalité répondra à votre question.

Le Président invite le rapporteur de la commission, M. Philippe SCHROFF à la tribune pour la lecture des parties « Délibérations » et « Vote », sans les conclusions conformément à l'art. 76 alinéa 2 du Règlement du Conseil.

Lecture du rapport

M. le Président ouvre la discussion générale.

M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

M. le Président, M. le Syndic, Madame, Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Dans le rapport, il est précisé que le Syndic devait apporter une réponse quant à la faisabilité ou le fait qu'on ait étudié la question d'une éventuelle passerelle, plutôt qu'un souterrain. M. le Syndic, pouvez-vous nous apporter cette réponse ?

M. le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Mme Aparicio, vous proposez d'attendre, mais malheureusement, au niveau du timing, si on veut arriver à être prêts pour les jeux olympiques de la jeunesse et les championnats du monde de hockey et pour le développement du futur PPA Malley-Gare, parce que qu'on va quand même partir du principe premier qu'il va être accepté par le peuple, il ne faut pas perdre de temps. Les CFF ont une petite fenêtre liée à cette construction du « saute-mouton » entre Prilly et Renens. On les mandate d'ailleurs, on a expliqué cela à la Commission. On les mandate pour nous passer sous les voies, de manière à ce qu'on soit sûrs que tout se passe correctement et que vous n'ayez pas après une responsabilité par rapport à cela. Madame la Conseillère, je vous demanderai de renoncer à tout amendement ou de vouloir postposer le sujet. C'est une étude en plus, pas un crédit d'ouvrage. S'il faut le faire pour savoir déjà où on va le mettre. Ce n'est pas totalement évident. La Commission qui est venue sur place s'en est rendu compte par rapport au positionnement et pour qu'on soit sûr que ça coûte le moins cher et qu'il soit performant. Je vous demande de ne pas songer à attendre le vote, ceci d'autant plus que le vote sur le PPA Malley-Gare, puisque c'est le Conseil d'Etat qui va décider quand on ira en votation, il y a de fortes chances qu'ils nous donnent une des deux dates qui sont prévues en matière de votations fédérales et cantonales en fin d'année, donc ça fait quand-même beaucoup à attendre, nous ne pouvons pas nous permettre cela, je vous demanderai d'accepter de voter, nous l'espérons comme nous vous le demandons, ce crédit d'études pour ce franchissement.

Mme Deillon, c'est vous qui aviez au niveau de la Commission émis l'hypothèse d'une passerelle. Je me suis renseigné auprès des CFF, de manière générale, leur sentiment par rapport à une passerelle et un franchissement souterrain et auprès des ingénieurs pour la particularité de la zone qui nous concerne, à savoir à Malley, sortie sur Renens au Sud, entrée à Prilly au Nord. Sur les CFF d'abord. Ils estiment qu'il s'agit pour eux d'abord de privilégier les concepts de structures simples, puis éprouvées par rapport au concept complexe et risqué lié à quatre voies CFF. Les CFF ont un intérêt stratégique à construire des ouvrages robustes (prenez le pont du Viaduc par exemple), durables, aussi simples que possible et nécessitant peu d'entretien. Le respect de ces critères permet de garantir sur l'ensemble leur durée de vie. Ce n'est pas dix ans, ni vingt ans comme une passerelle c'est beaucoup plus long, les coûts de cycle de vie minimum.

Il ressort des études internes des CFF que le passage inférieur est favorable en terme de durabilité et d'entretien, malgré un coût de construction initial généralement supérieur par rapport à une passerelle soi-disant toute simple. Sur l'aspect purement spécifique de Malley, elle n'est vraiment pas simple. Ensuite, on peut dire que la sécurité aussi des personnes, même si certains hésitent à emprunter un passage souterrain le soir, on privilégiera l'éclairage pour ce passage pour que les gens se sentent plus en sécurité. Donc, les CFF privilégient bien sûr un franchissement sous les voies, plutôt que par-dessus (risques de chutes éventuelles d'une passerelle, danger des lignes électriques qui sont en dessous). Enfin, il y a l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. L'idée, c'est de créer un passage inférieur, avec un ascenseur pour descendre, puis ensuite, vous êtes à plat. Si vous faites une passerelle, c'est là qu'on se trouve dans l'aspect constructif de Malley qui va être extrêmement difficile. Il s'avère qu'en matière de hauteur, la différence de niveau entre le Sud et le Nord implique que l'on monte d'environ 16 à 18 mètres. Imaginez après la descente en pente raisonnable pour rejoindre la terre ferme. Techniquement, c'est quasiment infaisable. Et il faudrait un ascenseur puisque ça serait impossible pour personnes à mobilité réduite. L'ascenseur existera pour descendre. Il aura que huit mètres de profondeur. Si vous devez monter de 16 ou 18 mètres, je vous laisse imaginer l'impact et la problématique que serait de construire un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite. Je ne peux que vous demander de comprendre que si nous faisons une traversée sous voies, qui certes n'est pas donnée, avec beaucoup de précaution, on est à CHF 12 à 13'000'000.-. Il faudra l'assumer. Par chance, les propriétaires, on ne l'a peut-être pas assez dit aussi au niveau du PPA Malley-Gare et Malley-Gazomètre etc., vont participer à ces infrastructures techniques qui doivent être mises en place pour que ça soit un passage facilité pour aller ensuite à Kléber-Méleau, au parc du Gazomètre, pour aller dans les habitations qui seront à PPA Malley-Gare et Gazomètre. Ce franchissement sera aussi financé par les propriétaires du Sud et du Nord. Ensuite, comme c'est une mesure PALM, mobilité douce, nous aurons droit à une subvention comme ça a été précisé dans le préavis. Tous ces arguments font qu'on va devoir déboursier quelques millions, c'est vrai, les deux Communes Prilly et Renens, mais qui n'est rien par rapport à l'avantage que procurera ce passage souterrain. Je vous demande de soutenir ce préavis.

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je suis juste un petit peu surprise de la proposition de Mme Aparicio, parce que quel que soit le sort du PPA Malley-Gare qui sera soumis au peuple, le passage sous voies sera nécessaire, parce qu'au Sud de Malley, il n'y aura pas rien.

Si dans le pire des cas, le PPA Malley-Gare est rejeté par la population, on fera un nouveau PPA qui sera avec des bâtiments avec bureau, des activités commerciales et il faudra un passage pour y accéder. Les deux objets peuvent très bien avancer en parallèle. Je vous suggère d'adopter ce préavis.

M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Très rapidement M. le Président, M. le Syndic, Mesdames, Messieurs,

Je suis convaincu maintenant. Les arguments du Syndic me paraissent tout à fait corrects concernant le fait qu'elle ne soit pas faisable.

M. le Conseiller Ihsan Kurt (PS) a la parole

Monsieur le Président, chers collègues,

Le groupe socialiste soutient ce préavis.

M. le Président clôt la discussion, vu que la parole n'est plus demandée et demande à M. le Rapporteur de lire les conclusions du rapport.

Lecture des conclusions du rapport.

Le Président propose de passer au vote sur les conclusions du préavis 9-2016.

L E C O N S E I L C O M M U N A L D E P R I L L Y

- vu le préavis municipal N°9-2016,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accepter la clef de répartition financière entre les Communes de Prilly et de Renens pour l'étude du franchissement des voies CFF à l'Ouest de la halte RER de Prilly-Malley ;
2. d'allouer à la Municipalité le financement nécessaire à l'étude du franchissement des voies CFF à l'Ouest de la halte RER de Prilly-Malley d'un montant de CHF 1'190'000.- avant déduction de la participation de la Commune de Renens pour un montant de CHF 595'000.-, soit un montant net à la charge de la Commune de Prilly de CHF 595'000.- ;
3. de financer cette dépense nette de CHF 595'000.- par la trésorerie courante ;
4. d'amortir ce crédit sur une période de 1 an au maximum par la rubrique 420.331, « Urbanisme et constructions » ;
5. de faire figurer sous la rubrique 420.390 « Urbanisme et constructions » les intérêts relatifs aux dépenses découlant de ce crédit ;

6. de compenser l'entier de la charge d'amortissement et les intérêts par un prélèvement sur le Fonds de réserve sur « pour franchissement gare de Malley » (poste 9282.08) ;
7. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du présent préavis, en vue de sa mise en oeuvre.

Vote : Les conclusions du préavis no 9-2016 sont adoptées à l'unanimité moins 2 abstentions.

10. Préavis municipal N°10-2016 relatif à la fixation de la rémunération et autres indemnités du Syndic et des membres de la Municipalité pour la législature 2016-2021.

Conformément à l'art. 76 al. 3 du règlement du conseil, le rapport de la commission ad hoc du Conseil communal a été communiqué par le président de ladite commission aux présidents de groupe 7 jours avant la séance du conseil et ensuite par le bureau aux membres du conseil.

Dans ces conditions et suivant la proposition de la commission ad hoc, M. le Président propose de dispenser le rapporteur de la lecture du rapport dans son intégralité et de se limiter aux paragraphes « délibérations et vote » puis « conclusions ». Est-ce que cette manière de procéder suscite des oppositions ?

M. le Président appelle dès lors Monsieur Jan MRAZEK, rapporteur de la commission, pour la lecture des parties « Délibérations » et « Vote », sans les conclusions, conformément à l'art. 76 al. 2 du règlement du conseil.

Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

Lecture du rapport

M. le Président demande si quelqu'un souhaite prendre la parole.

La parole n'est pas demandée.

M. le Président demande à M. le Rapporteur de lire les conclusions du rapport de la Commission ad hoc.

Lecture des conclusions du rapport

Le Président propose de passer au vote sur les conclusions du préavis municipal no 10-2016.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N°10-2016,
- où le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'octroyer à la Municipalité, pour la législature 2016-2021, à titre de rémunération, un montant annuel brut, sans les charges patronales, de Fr. 116'100.- (75%) en ce qui concerne le Syndic et de Fr. 85'150.- (55%) pour les Municipaux, montants pouvant être indexés en corrélation avec l'évolution possible de la grille salariale applicable au personnel de l'administration communale ;
2. d'accepter une augmentation totale des postes 101.3001 à 101.3050, à hauteur de Fr. 25'200.- en 2016, pour 6 mois, et de Fr. 50'400/an pour les budgets futurs de la législature 2016-2021;
3. de porter à Fr. 5'000.- par année le montant de l'indemnité octroyée au Syndic et aux Municipaux pour vacations et autres frais de représentation, impliquant une augmentation du poste 101.3060 de Fr. 5'000.- en 2016, pour 6 mois, et de Fr. 10'000/an pour le budget futur de la législature 2016-2021.

Vote : Les conclusions du préavis no 10-2016 sont adoptées à l'unanimité, moins 9 abstentions

11. Réponse municipale à l'interpellation complémentaire de Mme la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta & Consorts « Les dangers naturels prillérans sont-ils connus et leurs risques sont-ils maîtrisés ? »

M. le Président passe la parole à la Municipalité, pour la lecture de la réponse à l'interpellation de Madame le Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta & consorts.

M. le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Madame Krattinger,

La carte des dangers naturels remise à jour à 2016 sera publiée par le biais du Plan général d'affectation (PGA) qui va être très prochainement soumis à l'enquête publique. Elle sera intégrée au dossier, donc vous l'aurez. On n'a pas jugé nécessaire de vous l'établir maintenant puisqu'elle sera jointe à cet important document. Il s'agit d'un incontournable exigé par le Canton pour le dossier en général.

M. le Président demande à Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta si elle accepte la réponse de la Municipalité, si elle souhaite déposer une résolution.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta accepte la réponse de la Municipalité et ne souhaite pas déposer une résolution.

12. Motions, postulats et interpellations

M. le Président demande s'il y a des motions, postulats ou interpellations.

Ce n'est pas le cas.

13. Questions et divers

Comme à l'accoutumée, le Président propose de liquider les objets en cours.

Le Président s'adresse tout d'abord à la municipalité concernant sa réponse à la question écrite de Monsieur le Conseiller David BOULAZ « Quelles données des Prillérans sont-elles transmises au BVA ?

M. le Président invite M. le Syndic à donner lecture de la réponse municipale à la tribune.

M. le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à la question écrite de Monsieur le Conseiller David BOULAZ « Quelles données des Prillérans sont-elles transmises au BVA ?

Préambule.

Il y a lieu de préciser que la transmission des données des contrôles des habitants au BVA a été autorisée par le Conseil d'Etat selon sa décision du 4 décembre 2003, arrêtée comme suit :

1. Les bureaux de contrôle des habitants sont autorisés à transmettre périodiquement par listage au support magnétique des données extraites de leurs fichiers informatiques au manuel de la fondation BVA, la BVA Holding, ainsi que la BVA logistique SA.
2. Les données communiquées porteront uniquement sur les points suivants : nom, prénom, année de naissance, état civil et adresse des adultes, sexe, date de naissance des enfants, nationalité, origine et profession.
3. Les clients du BVA ne pourront avoir accès aux données enregistrées, sauf autorisation du Conseil d'Etat ou de la Municipalité concernée, le registre des transmissions pouvant être contrôlé en tout temps par le Canton et les Communes.
4. Conformément à l'article 18 du Règlement du 28 décembre 1983, l'application de la Loi du 9 mai 1993 sur le contrôle des habitants, les Municipalités fixeront le montant de l'émolument perçu en fonction de leur ampleur et de la difficulté du travail fourni par le bureau de contrôle des habitants.

Le 10 septembre 2007, le service de la population (SPOP) a confirmé cette disposition conforme à l'article 22, alinéa 3 de la Loi sur le contrôle des habitants tout en précisant qu'avec l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection des données, les nouveaux citoyens arrivants devaient désormais être informés que certaines de leurs données sont transmises au BVA et qu'ils ont le droit de s'opposer à cette transmission. Par la suite, la préposée cantonale à la protection des données ne s'est pas opposée à cette pratique du fait notamment que le BVA n'est pas autorisé à transmettre plus loin les données personnelles qu'il obtient auprès des contrôles des habitants et qu'il effectue lui-même l'adressage pour ses clients.

Signalons enfin que le BVA selon son but statutaire fournit du travail à une centaine de personnes en situation d'handicap encadrée par dix maîtres socio professionnels et qu'il bénéficie de subventions de l'Etat de Vaud.

Cela étant dit, la Municipalité répond plus précisément comme suit aux questions de M. le Conseiller Boulaz :

1. Quelles données précises sont-elles transmises au BVA ?

L'Office de la population de Prilly transmet deux fois par semaine les mutations qui concernent les arrivées, les départs, les changements d'adresse, les décès et les naissances des administrés, de même qu'une fois par année une liste des habitants ayant atteint leur majorité. Les données communiquées sont celles énumérées au point 2 de la décision ci-dessus du Conseil d'Etat que je viens de vous lire.

2. La Municipalité facture-t-elle un émolument pour la transmission de ces données ?

La somme facturée au BVA est de 10 centimes par mutation et de 50 centimes par habitant figurant sur la liste des majorités.

3. Les habitants et plus particulièrement les nouveaux arrivants sont-ils informés de la pratique communale ? Peuvent-ils s'y opposer cas échéant ?

Par souci de simplification administrative lors des premiers contacts avec les nouveaux habitants, ceux-ci ne sont pas informés de manière systématique de leur possibilité de s'opposer à la transmission de leurs données au BVA, ce qu'ils sont effectivement en droit de faire.

4. La Municipalité envisage-t-elle de poursuivre ou au contraire de cesser cette pratique ?

Conscients de cette pratique et afin d'être au plus près des préoccupations des habitants de la Commune, le SPOP est en train d'élaborer conjointement avec la préposée à la protection des données une feuille d'information à remettre par les Communes aux nouveaux habitants concernant la transmission de leurs données au BVA. La Municipalité demeure dans l'attente de ce document qui devra être disponible très prochainement afin de pouvoir statuer en toute connaissance de cause sur la manière dont elle souhaite voir évoluer cette pratique étant entendu que le but poursuivi est d'une part de pouvoir continuer de soutenir le BVA dans sa mission d'intérêt général et d'autre part d'avoir une procédure unifiée au sein des Communes vaudoises.

M. le Président remercie la Municipalité pour sa réponse. Il note l'absence de M. Boulaz à cette séance. Il faudra voir à une séance subséquente s'il entend revenir sur cet objet. Le Président considère pour sa part que cet objet est liquidé.

M. le Président demande si quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole.

Mme la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

C'est simplement une information. On a un changement au niveau des membres du Comité et peut-être que vous vous en êtes rendus compte ce soir, à partir du 14 juin, ce sera M. Ihsan Kurt qui sera le Président de groupe pour le groupe socialiste.

M. le Président remercie Mme Krattinger Boudjelta et l'informe que les modifications utiles seront faites sur le site internet communal.

M. le Conseiller Jean-Pierre Dupertuis (PLR) a la parole

Monsieur le Président, chers collègues,

J'ai trois questions pour la Municipalité.

La première, il m'a semblé lorsqu'on nous a présenté le projet route de Broye, sa rénovation et autres, qu'on avait laissé entendre aux participants à ces séances d'information que la route serait toujours ouverte en tout cas dans un sens ou dans un autre et je constate maintenant que depuis plus de quatre mois que la route est fermée dans les deux sens, du côté du garage de l'Etoile. Je demande donc au Municipal de nous dire ce qu'il en est et ce qu'il en sera par la suite.

Je monte un tout petit peu plus haut, à l'avenue du Château. Je constate qu'il y a un ancien abri TL avec cabine téléphonique Swisscom en très mauvais état en face de l'entrée du cimetière. Question : ne pourrait-on pas étudier la rénovation ou sa destruction, parce qu'il est véritablement en très mauvais état et plus du tout esthétique ?

Je monte toujours côté Nord de la Commune pour arriver à la halte du LEB de Cery Fleur-de-Lys et j'invite la Municipalité à intervenir auprès de la direction du LEB, puisqu'une protection anti pluie ou neige vers la gare a été supprimée au début des travaux il y a plus d'une année et n'a pas encore été remplacée. Or, aujourd'hui il pleut, il neigeait il y a encore quelque mois et les gens ne sont absolument pas abrités et en tant qu'utilisateur, je ne trouve pas ça très sympathique.

Mme la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

On parlait route de Broye, en 2011 on votait un crédit pour un tracé à 50 km/h. On revenait avec un crédit en 2014 pour un tracé à 30 km/h et il y a peu de temps de ça, on voit un nouveau panneau mis à Jouxens-Mézery à 50km/h.

Monsieur le Syndic, est-ce-que vous pourriez nous donner des explications sur cette situation ?

M. le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Sur la route de Broye, effectivement une information avait été donnée aux habitants, mais elle n'était en aucun cas très explicite, dans le sens que les deux sens dans la mesure des possibilités du chantier étaient maintenus, mais sans garantie aucune. Force est de constater que dans le début des travaux depuis le début de cette année, il n'a pas été possible de maintenir les deux sens. Un seul a été maintenu, voire même les deux sens supprimés dans le transit, mais accessibles pour les riverains malgré tout. Aujourd'hui, nous sommes en train de faire les travaux on l'espère définitifs pour un regoudronnage sur la partie du bas jusqu'à la hauteur du chemin des Charmilles et c'est la raison pour laquelle ou par intermittence, l'accès au chemin par le bas peut se faire que de manière partielle, mais seulement pour quelques jours.

Concernant l'avenue du Château, l'abribus à ma connaissance et selon les dires de certains avait été mis à disposition des gens qui attendaient les taxis au cimetière. Nous allons voir l'état de cet abri, mais qui est relativement utilisé par les gens qui vont au cimetière ou qui attendent soit des amis ou des connaissances qui ne sont pas véhiculés et qui profitent de cet abri quand il pleut pour se maintenir à l'abri de la pluie. On va voir l'état et on avisera. Au pire, on mettra au budget 2017 s'il est nécessaire de le démolir ou de le consolider.

En ce qui concerne la halte du LEB Fleur-de-Lys, il n'a jamais été prévu dans les plans de faire un abri sur le nouveau quai qui a été fait au niveau de la halte Fleur-de-Lys. L'ancienne gare est toujours fonctionnelle, donc si les gens ont besoin de se mettre à l'abri, ils peuvent toujours utiliser l'ancienne construction qui est toujours là qui est opérationnelle.

M. le Conseiller Jean-Pierre Dupertuis (PLR) a la parole

Il s'agit de la protection avancée de la gare, de l'ancienne gare, pas du tout du quai.

M. le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

M. le Président, je n'ai pas tout compris. On regardera la chose directement avec M. Dupertuis. Si cette protection existait, on en remettra une.

M. le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Pour Mme Krattinger,

En effet, le projet de tout ce qu'on a fait à la Fleur-de-Lys, juste en passant, le trafic va être réouvert, d'ici une semaine, une semaine et demie. Les gens pourront accéder jusqu'à la piscine. Vous avez raison Madame, nous avons toujours dit que c'est une route à 30 km/h, elle le sera. Sur Prilly, c'est sûr, puisque la publication a été faite. Nous sommes en voie d'autorisation par le Canton. Tout le secteur qui est sur Prilly en descendant sera à 30 km/h. Et vous arrivez sur la part jouxannaise, à ce niveau-là, pour le moment le Canton refuse de mettre une limitation à 30 km/h, parce que la Commune de Jouxens n'a pas encore réalisé les travaux qu'elle devait faire conformément à ce que nous avons décidé. C'est une affaire strictement communale sur laquelle nous ne devons pas nous prononcer, mais nous espérons fortement que le citoyen ne doive pas planter sur les freins un moment à 30 km/h en descendant et tout à coup accélérer à 50 km/h. et ensuite se remettre à 30 km/h parce qu'il sera au niveau de la piscine sur Prilly, parce que nous avons fait ce qu'il fallait pour que les aménagements prévus pour une zone 30 km/h soit conforme. La balle est donc dans le camp de la Commune de Jouxens et nous espérons qu'ils fassent diligence.

14. Contre-appel

M. le Président précise que les scrutateurs ont fait un rapide comptage. Le nombre de Conseillers toujours présents correspond à l'exception d'un au nombre de Conseillers et Conseillères qui ont répondu à l'appel en début de séance.

Le Président souhaite aux conseillers un bon retour dans leurs foyers.

La séance est levée (22h51)
16 juin 2016